

REGLEMENT INTERIEUR

- Le silence doit être respecté dans l'ensemble du Media Center.
- Les téléphones portables doivent être en mode silencieux.
- Nourriture et boisson sont interdites. Seules les bouteilles fermées sont tolérées.
- Toute ressource empruntée et non rendue dans les délais entrainera automatiquement la suspension des emprunts jusqu'à régularisation.
- En cas de détérioration ou perte des ouvrages empruntés, un montant forfaitaire de 25 euros vous sera réclamé par la direction administrative et financière de l'ISIT.
- Les usuels et dictionnaires sont destinés à la consultation sur place uniquement. En cas d'oubli pour les contrôles sur table et examens, des prêts exceptionnels de dictionnaires pourront être concédés.
- Veillez à replacer les livres consultés à leur place ou déposez-les sur le chariot.
- Les postes informatiques sont réservés en priorité au travail et non à la consultation des messageries personnelles.
- Le non-respect du règlement entrainera une exclusion du Media Center.